

02 avr 2021 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2021

Précisions dans la réglementation relative aux déchets radioactifs

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi précisant la législation relative aux déchets radioactifs.

Concrètement, l'avant-projet répond aux objectifs suivants :

- délimiter et répartir de manière claire les compétences entre les organismes nationaux que sont l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) et l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN)
- lever les incertitudes qui entourent les critères d'acceptation établis par l'ONDRAF concernant toutes ou une partie des étapes de gestion des déchets radioactifs et, le cas échéant, des quantités excédentaires jusque et y compris l'entreposage des quantités excédentaires et le stockage des déchets, en tenant compte des exigences de chacune de ces étapes et des interdépendances entre ces dernières
- mettre en place un système d'acceptation des déchets radioactifs
- préciser les obligations qui incombent aux bénéficiaires des prestations de l'ONDRAF

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant l'article 179 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be